

**AUX
SOURCES
DE L'ÊTRE**

VOYAGES MIEUX-ÊTRE



PANAMA

Retraite avec Lise Lapointe

Du 21 au 28 novembre 2025

(8 JOURS / 7 NUITS)

spiritours
VOYAGES DE
RESSOURCEMENT

Détenteur d'un permis du Québec

Votre accompagnatrice



Lise Lapointe

Détentrice d'un Bac en activité physique avec un permis d'enseignement et passionnée de la sagesse chinoise depuis plus de 25 ans, Lise enseigne le Qi Gong à tous les niveaux et selon les besoins et objectifs personnels. Lise aide et accompagne les gens dans la joie et le respect pour augmenter leur santé et leur mieux-être à tous les niveaux. Plus d'infos: www.liselapointeqigong.com

Le profil de votre voyage



Détente et ressourcement

Ces voyages sont tout particulièrement conçus pour vous offrir un cadre propice à la détente et au ressourcement, avec un programme souple permettant des temps de silence, de méditation (ou prière) et de contemplation de la nature.



Développement personnel

Le programme de ces forfaits comprend des ateliers thématiques de développement personnel animés par votre accompagnatrice.

Ce qui vous attend

Exemple d'une journée type :

- 7:45 - Exercices variés du matin
- 8:30 - Déjeuner
- 10:00 - 12:00 - Activités variées sur les thèmes de la santé, du mieux-être et de la croissance spirituelle
- 12:15 - Dîner
- En après-midi - Temps libre, plage, randonnées, Stand Up Paddle (SUP), etc.
- 16:00 - 17:00 - Méditation, son thérapeutique, QiGong, yoga yin, etc.
- 18:30 - Souper
- 20:00 - Danse

Lors de cette retraite, vous aurez une multitude d'activités pour vous ressourcer. Voici quelques exemples d'activités:

- Ateliers de santé, mieux-être et pleine conscience
- Ateliers d'intégration sur la croissance personnelle
- Qi Gong
- Tai Chi
- Yoga Yin
- Méditation guidée
- Sons thérapeutique
- Gestion et libération des émotions
- Rouleau de Jade pour prendre soin de soi
- Activités optionnelles: danse, randonnée, découverte du Panama, Stand Up Paddle (SUP), apnée.



Votre hébergement

Grand Decameron Panamá, A Trademark All-Inclusive Resort

Profitez du paradis tropical ultime au Grand Decameron Panamá, A Trademark All-Inclusive Resort, un complexe hôtelier tout compris situé dans la magnifique région de Playa Blanca. Vous serez logé dans la SECTION PLUS de l'hôtel. Voici quelques avantages de cette section:

- Zone privilégiée de l'hôtel
- Piscine exclusive
- Petit-déjeuner et déjeuner dans un restaurant privé attribué
- Wi-Fi illimité dans la chambre
- Boissons premium à volonté





Informations

Prix

- **Réservez-tôt: 2 859 \$/pers.** (en occupation double, chambre vue jardin)
- **Réservez-tôt: 2 999 \$/pers.** (en occupation double, chambre vue océan)

Rabais Réservez-tôt de 100 \$ si inscription avant le 21 juillet 2025.

- **Prix régulier: 2 959 \$/pers.** (en occupation double, chambre vue jardin)
- **Prix régulier: 3 099 \$/pers.** (en occupation double, chambre vue océan)

- **Supplément chambre individuelle (vue jardin): 486 \$**
- **Supplément chambre individuelle (vue océan): 441 \$**

(**Selon disponibilité – Quantité limitée **)

* Spiritours offre la possibilité de jumelage. S'il nous est impossible de vous jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels, pour les inscriptions à plus de 60 jours du départ, mais se garde le droit de vous jumeler même pendant le voyage au besoin.

* Tous les prix sont basés sur le taux de change en vigueur au 5 novembre 2024.

CE FORFAIT COMPREND

- Vol aller-retour Montréal-Rio Hato avec Air Transat ou similaire
- Transferts aéroports - resort
- 7 nuits d'hébergement
- Tous les repas et boissons compris dans la formule "tout inclus"
- Les ateliers animés par Lise Lapointe
- Toutes les taxes

CE FORFAIT NE COMPREND PAS

- L'assurance voyage (voir fiche d'inscription)
- Activités optionnelles
- Manutention des bagages aux hébergements
- Dépenses personnelles
- Pourboires (pour le chauffeur, le personnel de chambres...)
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage (gratuit présentement).

Inscription

**Date limite d'inscription:
Le 21 septembre 2025**

(60 jours avant le départ ou quand le nombre maximum des passagers est atteint). Possibilité de s'inscrire après cette date, un supplément pourrait s'appliquer.

Pour vous inscrire

Vous pouvez vous inscrire sur notre site Internet (voir haut de la page web du voyage, à droite) ou télécharger et remplir le formulaire PDF et nous l'envoyer avec votre dépôt de 750\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible, car les places sont limitées. Veuillez joindre à votre inscription une photocopie de votre passeport (voyages internationaux seulement).

Assurance-voyage

Pour une assurance voyage, communiquez avec nous afin de connaître votre prime.

Nb de participants

Minimum 10 - Maximum 25

Documentation requise

Tous les voyageurs canadiens qui se rendent au Panama doivent être en possession d'un passeport encore valide trois mois après la date de retour prévue au pays.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Frédérique Lafont

(514) 374-7965, poste 207

frederique.lafont@spiritours.com

Conditions générales

Dépôt et paiement

Un dépôt de 750 \$ pour les voyages en avion ou 25 % du montant total pour les voyages en autobus est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation, si désirée. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ pour les voyages en avion et 45 jours avant le départ pour les voyages en autobus. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières de réservation, d'acompte et de date de paiement final.

Frais d'annulation

Pour les voyages à l'international et/ou en avion

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 750\$ de pénalité

À moins de 60 jours avant le départ : aucun remboursement

Pour les voyages à l'intérieur de la province du Québec et/ou par autocar

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25 % du montant total

De 45 à 21 jours avant le départ : 50 % du montant total

À moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement

Frais de changement : 100 \$ de pénalité (changement de nom, modification date de retour et tout autre changement important). À moins de 60 jours toute modification sera considérée comme une annulation.

Extension (déviation) : vous devez en faire la demande par écrit, il y aura un frais de changement + différence tarifaire pour le billet de retour au prix du jour. Le retour doit obligatoirement être du même aéroport que le groupe.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières d'annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours se réserve aussi le droit de repousser la date limite à 45 jours du départ, de changer les dates du voyage ou la compagnie aérienne au besoin. Si pour des raisons de force majeure le voyage doit être suspendu par Spiritours, ce dernier se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler, mais ne sera pas responsable des sommes non-remboursables déjà versées aux fournisseurs. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans le cas où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches), ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable.

Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours avant la date du départ en cas de hausse du prix du carburant imposée par le transporteur ou une augmentation du taux de change de plus de 5% depuis la date de publication du prix du voyage. Si la modification du prix de votre voyage est égale ou supérieure à 7% du prix original, vous pouvez demander de vous faire rembourser ou d'échanger votre voyage contre un autre, similaire.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une entreprise de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non complétée, ni pour les services non utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et persistait dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services ou de son représentant, le passager serait expulsé du groupe et devrait assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devrait déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.